SYNAPSE CONSTRUCTION / Conseil ingéniérie

Agence Franche-Comté
23 RUE DES SALINES
39 000 LONS LE SAUNIER
T 03 84 87 18 20
synapse.lons@synapse-construction.com

ENILBIO
Poligny

CONSTRUCTION DE LOCAUX DE STOCKAGE POUR PRODUITS CHIMIQUES

SITE DE LA HALLE ALIMENTAIRE

39 800 - POLIGNY

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES
Lot 02 : RESINE DE SOL

Date	N° Affaire	Emetteur	Phase	Lot	Type	N° Doc	Indice
02/04/2020	190168	SYN	PRO	SOL	CCTP	1	-

Sommaire

A RESINE DE SOL ---- **2**

1 GENERALITES ---- **2**

1 1 NORMES ET REGLEMENTS ---- 2

1 2 VERIFICATION DES QUANTITES FOURNIES ---- 2

1 3 DISPOSITIONS PARTICULIERES ---- 2

1 4 SUPPORT ---- 2

1 5 GRAVOIS ---- 2

1 6 COORDINATION ---- 2

1 7 SUPPORTS NON CONFORMES ---- 2

1 8 TRAVAUX PREPARATOIRES ---- 3

1 9 ENGRAVURES, SOLINS ---- 3

1 10 EVACUATION DES GRAVOIS ET DECHETS DE CHANTIER ---- 3

2 REVETEMENT DE PROTECTION ---- **4**

2 1 PREPARATION DU SUPPORT ---- 4

2 2 APPLICATION REVETEMENT DE PROTECTION AU SOL ---- 4

2 3 APPLICATION REVETEMENT DE PROTECTION EN REMONTEE EN PLINTHE ---- 4

A RESINE DE SOL

1 GENERALITES

1 1 NORMES ET REGLEMENTS

L'entrepreneur sera soumis, pour l'exécution des travaux et des installations, aux D.T.U, cahiers du C.S.T.B, normes françaises et européennes, arrêtés, circulaires, ordonnances, ..., et en règle générale, à l'ensemble des documents officiels se rapportant aux travaux en vigueur à la date de la signature des marchés.

1 2 VERIFICATION DES QUANTITES FOURNIES

Les quantités fournies par le maître d'ouvrage dans le cadre de bordereau sont indicatives. Elles devront être vérifiées par l'entreprise avant de remettre son offre. L'entreprise reportera les quantités qu'elle souhaite modifier dans la colonne du cadre qui lui est réservée. Si aucune modification n'est apportée, les quantités indicatives deviennent les quantités de l'entreprise, aucune réclamation ne pourra être faite ultérieurement. L'entreprise devra obligatoirement répondre sur le cadre de bordereau fourni.

1 3 DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'entreprise devra prévoir tous les agrées et protections nécessaires conformes aux règlements de sécurité en vigueur, protection, signalisation, aire de stockage, permissions de voirie. Elle devra prévoir également tous dispositifs pour approvisionnement de matériaux, levage, évacuation, etc. ...

1 4 SUPPORT

Le support dont la nature est définie aux chapitres ci-après sera vérifié avant tout travail par l'entreprise. Le fait d'avoir exécuté les travaux d'étanchéité constituera une acceptation sans réserve du support existant ou livré par les autres corps d'états.

1 5 GRAVOIS

L'entrepreneur chargé du présent lot devra le rassemblement de ses déchets et gravois de chantier, le tri, le chargement et l'évacuation aux décharges publiques au fur et à mesure de l'avancement. Aucun stockage ne sera toléré sur le site.

1 6 COORDINATION

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur du présent lot se mettra en rapport avec les entreprises des lots gros œuvre, charpente, couverture, menuiseries extérieures, bardage, plomberie et terrassements généraux - V.R.D afin d'arrêter conjointement par croquis de détails les dispositions à prendre pour une réalisation complète, conformes aux normes en vigueur.

1 7 SUPPORTS NON CONFORMES

En cas de supports ou parties de supports non conformes, l'entrepreneur du présent lot fera, par écrit, au maître d'œuvre et bureau de contrôle, ses réserves et observations avec justifications à l'appui. Il appartiendra alors au maître d'œuvre de prendre toutes décisions en vue de l'obtention de supports conformes.

Le maître d'œuvre pourra être amené à prescrire des travaux complémentaires nécessaires.

Selon leur nature, ces travaux complémentaires seront réalisés, soit par le lot ayant exécuté les supports,

...Suite de "1 7 SUPPORTS NON CONFORMES..."

soit par le présent lot, mais les frais en seront toujours supportés par l'entrepreneur ayant exécuté les supports.

1 8 TRAVAUX PREPARATOIRES

Avant tout commencement de travaux, le présent lot aura à effectuer un nettoyage parfait par tous moyens des supports, pour obtenir des surfaces débarrassées de tout ce qui pourrait nuire à la bonne tenue des revêtements d'étanchéité.

1 9 ENGRAVURES, SOLINS

L'entrepreneur aura implicitement à sa charge partout où besoin sera, toutes engravures, garnissage au mortier, solins, calfeutrements, etc. ..., nécessaires à une parfaite étanchéité.

Dans les ouvrages en béton, les engravures seront réservées par l'entrepreneur de gros œuvre aux dimensions prescrites par les dessins et détails d'exécution de l'entrepreneur du présent lot.

Dans les autres maçonneries, les engravures seront à la charge du présent lot.

Tous les garnissages, solins, calfeutrements, seront à exécuter au mortier bâtard dosé suivant normes en vigueur.

Si, dans certains cas, il s'avérait nécessaire de réaliser ces ouvrages avec une armature en grillage, métal déployé ou treillis soudés, cette armature serait également à la charge du présent lot.

L'entrepreneur pourra proposer à l'approbation du maître d'œuvre de remplacer les solins au mortier par un calfeutrement en produit pâteux en matière synthétique, de type justifiant d'un avis technique le certifiant apte à cet usage.

1 10 EVACUATION DES GRAVOIS ET DECHETS DE CHANTIER

Chaque entreprise devra l'évacuation des gravats, cartons d'emballage et produits divers au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Elle devra, soit les acheminer à une décharge publique ou à une plateforme agréée pour l'accueil de déchets du B.T.P.

L'entrepreneur devra fournir les informations montrant qu'il assure l'évacuation des déchets conformément à la réglementation en vigueur selon leur catégorie.

Le prix remis par l'entrepreneur comprendra obligatoirement les frais d'évacuation des gravats et autres types de déchets.

2 REVETEMENT DE PROTECTION

2 1 PREPARATION DU SUPPORT

Préparation du support comprenant:

- Protection des éléments voisins et dépose des protections en fin de chantier, nettoyage des éléments souillés si nécessaires.

1 Ragréages si nécessaire de la surface support abîmée et rebouchage des différentes fissures au moyen de mortier résine époxy.

2 Rabotage ou ponçage d'égalisation des surface et enlèvement des couches polluées par l'huile et raccordement sur les niveaux en périphérie.

3 Grenaillage mécanique par bille métallique éliminant toutes pellicules adhérente, porosité, inclusions gênante avec un système équipé d'une aspiration.

4 Traitement des fissures et joints de fractionnement. Ouverture des fissures, meulage des joints métalliques et rebouchage à la résine avec renfort mat de verre 180 g/m² sur une largeur de 10 cm au moins. Passivation des parties métalliques par peinture époxy.

5 Réfection du sol par surfaçage sur les bords de la zone avec une ponceuse diamant.

6 Création des engravures périphériques propres des différentes zones à peindre.

7 Utilisation d'une aspiration permanente localisée des poussières engendrées.

8 Les zones à peindre seront délimité par du scotch au sol s'il n'y a pas délimitation matérielles telles murs, cloisons ..

9 Nettoyage des résidus de grenaillage et rabotage, mise en sacs et évacuation des déchets dans une filière adaptée.

Localisation :
Préparation des sols béton pour application d'une résine dans les locaux stock fut vide, stock neutre, locaux acides et alcalins, SAS d'entrée et local stockage palette

2 2 APPLICATION REVETEMENT DE PROTECTION AU SOL

- Application au rouleau d'une couche de revêtement résine époxy type SIKAFLOOR 161 additionné de charge à raison de 1200 g/m², ou équivalent.
- Application au rouleau de deux ou trois couches de résine époxy type SIKAGARD 63, ou équivalent.

Mise en œuvre et protection suivant prescriptions du fabricant. Le revêtement sera résistant aux différents produits chimiques stocké dans les locaux et notamment les acides et alcalins.
Compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation :
Revêtement de protection au sol dans les locaux stock fut vide, stock neutre, locaux acides et alcalins,SAS d'entrée et local stockage palette

2 3 APPLICATION REVETEMENT DE PROTECTION EN REMONTEE EN PLINTHE

- Application au rouleau d'une couche de revêtement résine époxy type SIKAFLOOR 161 additionné de charge à raison de 1200 g/m², ou équivalent.
- Application au rouleau de deux ou trois couches de résine époxy type SIKAGARD 63, ou

...Suite de "2 3 APPLICATION REVETEMENT DE PROTECTION EN REMONTEE E..."

équivalent.

Mise en œuvre et protection suivant prescriptions du fabricant. Le revêtement sera résistant aux différents produits chimiques stocké dans les locaux et notamment les acides et alcalins.
Compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Hauteur d'application: 0.50 m

Localisation :
Revêtement de protection sur murs dans les locaux stock fut vide, stock neutre, locaux acides et alcalins, SAS d'entrée et local stockage palette